

pour
en savoir +

AGEFOS PME
www.agefos-pme.fr

SGIE des IEG
www.sgieg.fr

CNCP
www.cncp.gouv.fr

UNAGECIF
www.unagecif.fr

FONGECIF
www.fongecif.com

Cerfiat de Qualification Professionnelle

LA BRANCHE
PROFESSIONNELLE
DES INDUSTRIES
ÉLECTRIQUES
ET GAZIÈRES



vous souhaitez

- Faire reconnaître vos compétences professionnelles par l'obtention d'une des certifications professionnelles inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles* créées par la branche professionnelle des IEG.

pour qui ?

Tout salarié de la branche ou hors branche qui possède les compétences requises ou qui suit un cursus lui permettant de les acquérir.

mise en œuvre

1. Le salarié fait acte de candidature pour s'engager dans un cursus qualifiant pouvant prendre diverses formes : un ou plusieurs modules théoriques ou une alternance de modules pratiques et théoriques.
Cette dernière modalité est privilégiée par la branche.
2. Positionnement du salarié par rapport aux compétences attendues pour obtenir le CQP :
 - *les compétences sont acquises : le candidat constitue son dossier;*
 - *des compétences restent à acquérir : un parcours de formation est défini, le candidat constitue son dossier à l'issue du parcours de formation (sous réserve de validation par l'organisme de formation).*
3. Le jury (placé sous la responsabilité de la branche) décide de l'attribution de la certification.
4. L'obtention d'un CQP de la branche (hors CIF) donne lieu au versement d'une prime de 1014€ (au 16/10/2015) indexée sur le SNB (Salaire National de Base).

Tout salarié peut, de sa propre initiative ou sur proposition de son employeur (avec son accord) se lancer dans une démarche pour obtenir un CQP.

Selon les cas, la démarche peut mobiliser différents dispositifs : Validation des Acquis de l'Expérience, Compte Personnel de Formation, Congé Individuel de Formation, Période de Professionnalisation, Contrat de Professionnalisation, Plan de Formation...

Un salarié peut, s'il possède les qualifications requises obtenir un CQP délivré par une autre branche que celle des IEG.

les CQP

de la branche des IEG aujourd'hui

- Technicien d'intervention réseaux électriques monteur souterrain
- Technicien protection cathodique ouvrages gaz
- Technicien d'intervention ouvrages gaz

<http://sgeieg.fr>

financement

Le financement du cursus qualifiant destiné à l'obtention du CQP peut être assuré par l'employeur et/ou l'OPCA ou bien par l'UNAGECIF ou le FONGECIF si le CQP est préparé dans le cadre d'un CIF.

à qui s'adresser ?

- Votre RH
- Votre manager
- AGEFOS PME régional

*RNCPC : Répertoire National des Certifications Professionnelles répertoriant les diplômes ou titres professionnels délivrés par des ministères, les titres d'organismes consulaires, les CQP (certificats de Qualification Professionnelle) délivrés par les branches. Sont exclus les diplômes généraux et certaines certifications des secteurs de la santé, de la défense ou de la justice.